

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 874

4 mai 2006

### SOMMAIRE

1. Sicav, Luxembourg . . . . .	41926	I.G.S. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	41949
A and P Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41922	Immobilière Créations 2000 S.A., Bascharage . . . . .	41933
A&P Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41915	Industrial Business Management Holding S.A., Luxembourg . . . . .	41944
Adrenaline Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	41952	Intersil Luxembourg Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41948
AEB International Portfolios Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	41951	Ipsen Ré S.A., Luxembourg . . . . .	41929
Arkansas Overseas S.A., Luxembourg . . . . .	41937	Käfer Gesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	41914
BIP, S.à r.l., Bureau Immobilier et Promotions, Luxembourg . . . . .	41914	Käfer Gesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	41914
BIP, S.à r.l., Bureau Immobilier et Promotions, Luxembourg . . . . .	41914	Käfer Gesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	41914
Black River Barachois S.A., Luxembourg . . . . .	41945	Krystal S.A., Luxembourg . . . . .	41942
Cargo Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	41939	Meetshow International S.A.H., Luxembourg . . . . .	41921
Carmel Capital II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41928	Merrill Lynch (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41941
Chronos International S.A., Luxembourg . . . . .	41935	Metal Trading International S.A. . . . .	41943
D.E.A., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41940	New SubVCST Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41924
Deutsche Postbank Asset Management S.A., Schuttrange . . . . .	41948	NorCab 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41907
Duher, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41951	Nylim Mezzanine LuxCo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41950
E-Biz Solutions S.A., Luxembourg . . . . .	41906	Pan-European Holdings S.A., Pétange . . . . .	41932
(The) Enterprise Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41952	Participaciones Inversiones Portuarias, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41935
(The) Enterprise Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41952	Primaфина Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41949
Euro-Portail S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	41939	Primaфина Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41949
Fab Power S.A., Luxembourg . . . . .	41906	Primaфина Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41949
Fab Power S.A., Luxembourg . . . . .	41906	Procoma (Services), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41952
Financial and Management S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	41911	Pygmalion Management Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	41913
First Baltic Property S.A., Luxembourg . . . . .	41944	Quelbuild, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41934
Fisher Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41928	Rasco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	41907
Fisher Luxembourg Danish Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41933	Ratech S.A., Luxembourg . . . . .	41941
Fisher Scientific Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41907	Renimax S.A., Luxembourg . . . . .	41947
GENIUS I.E., GENIUS IBI Emergens S.A., Nommerm . . . . .	41951	Resma (Restaurant Management) S.A., Bourglinster . . . . .	41943
Greenwich Consult S.A., Luxembourg . . . . .	41948	Resolution Holdings Luxembourg Bilbao, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41951
Hinricks S.A., Luxembourg . . . . .	41950	Revulon Multimedia, A.s.b.l., Lannen . . . . .	41949
Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Luxembourg . . . . .	41934	Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41932
		Risch Charles & Paul, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41932
		Safeside, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41952

Sandhurst Financial Trust S.A., Luxembourg . . . .	41933	Spark Engineering & Control S.A., Heffingen. . . . .	41927
Sandhurst Financial Trust S.A., Luxembourg . . . .	41933	Symbionics, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41923
Sandhurst Financial Trust S.A., Luxembourg . . . .	41933	Symbionics, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41923
SES Global Europe Subsidiary 1 S.A., Betzdorf. . .	41936	Symbionics, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	41923
SES Global Europe Subsidiary 1 S.A., Betzdorf. . .	41936	Taverner Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg .	41911
Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg . . . . .	41948	TM Investments S.A., Luxembourg. . . . .	41950
		Tubalux, S.à r.l., Foetz . . . . .	41926

**FAB POWER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014068/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**FAB POWER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014067/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**E-BIZ SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 77.871.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E-BIZ SOLUTIONS S.A., avec siège social à Luxembourg:

1) que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance et que pour autant que de besoin les démissions de Messieurs Olivier Toth et Paolo Finzi comme administrateurs sont acceptées;

2) qu'il a été procédé à la nomination des mandats du conseil d'administration, qui se composera comme suit:

a) Monsieur Daniel Toth, administrateur de société, né à Luxembourg, le 27 avril 1977, demeurant à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois, administrateur-délégué;

b) Monsieur Arpad Toth, administrateur de société, né à Budapest (Hongrie), le 21 juin 1938, demeurant à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois;

c) Madame Inge Bourkel, épouse Toth, administratrice de société, née à Luxembourg, le 9 mars 1942, demeurant à L-8019 Strassen, 8, rue du Bois.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

3) que Monsieur Jacques Peffer, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

4) que le siège social est transféré à L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

Luxembourg, le 12 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la société*

D. Toth

*Administrateur-délégué*

J. Seckler

*Notaire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01448. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014514/231/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2006.

41907

**FISHER SCIENTIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 84.008.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux membres du conseil de gérance de la société FISHER SCIENTIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l. que Monsieur Mark Douglas Roellig, demeurant au 10936 Pine Drive, CO 80138 Parker, Colorado, USA, a démissionné de son mandat de gérant A de la société en date du 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

*Pour FISHER SCIENTIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01692. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014010/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**RASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 18.691.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011549/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**NorCab 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc.: CAEL, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.733.

—  
In the year two thousand and six, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Frank Verdier and Frank W.J.J. Welman, private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, declares to be the sole partner of the company CAEL, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, in process of registration with the Luxembourg register of commerce and companies, incorporated by deed of Me Paul Bettingen notary on the 23rd day of December 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

*First resolution*

The sole partner decides to change the name of the company into NorCab, 1 S.à r.l.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend article 5 of the Articles which shall read as follows:

«The capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the «Shares»).

The Shares of the Company can be converted by a resolution of the partner(s) into 5 classes of shares (A, B, C,D, E)

The capital may be changed at any time by a decision of the partner(s) in accordance with article 11 of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

*Third resolution*

The sole partner resolves to amend article 16 of the Articles by adding the following paragraph:

«The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class E Shares out-

standing in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A and/or Class B Shares. In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares. In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.»

*Fourth resolution*

The sole partner decides to amend articles 1, 5 and 16 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is NorCab 1, S.à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée».»

«**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the «Shares»).

The Shares of the Company can be converted by a resolution of the partner(s) into 5 classes of shares (A, B, C,D, E)

The capital may be changed at any time by a decision of the partner(s) in accordance with article 11 of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.»

«**Art. 16. Allocation of profit.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, cost, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of the partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve without prejudice to the last paragraph of this article.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares. In the case where there shall no longer be any Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A and/or Class B Shares. In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares. In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.»

*Fifth resolution*

The sole partner decides to appoint the following persons as new B managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Alistair Peel, Company Secretary, born on 31/01/1969, in Wallsend (United Kingdom), residing at 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex, CM16 7JR, England;

- CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London, EC4M 7LN, England, registered in England and Wales with the Register of Companies for England and Wales under number 01517104.

*Sixth resolution*

The sole partner decides to confirm the appointment of MANACOR (LUXEMBOURG S.A.), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 9.098 as A manager of the Company.

*Seventh resolution*

The sole partner decides to acknowledge that the board of managers of the Company is composed by:

- Mr Alistair Peel, Company Secretary, born on 31st January 1969, in Wallsend (United Kingdom), residing at 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex, CM16 7JR, England, B manager;

- CANDOVER PARTNERS LIMITED, having its registered office at 20 Old Bailey, London, EC4M 7LN, England, registered in England and Wales with the Register of Companies for England and Wales under number 01517104, B manager;

- MANACOR (LUXEMBOURG S.A.), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 9.098, A manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated here above, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorneys in fact acting in their here above stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Frank Verdier et Frank W.J.J. Welman, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société CAEL, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Paul Bettingen en date du 23 décembre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en NorCab 1, S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

Le Capital Social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros). représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales de la Société peuvent être converties par une résolution de(s) associé(s) en 5 catégories de Parts Sociales (A, B, C, D, E).

Le Capital Social pourra être changé à tout moment par une décision de(s) associé(s) conformément à l'article 11 des Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites autorisées par la Loi et ces Statuts.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des Statuts en ajoutant le paragraphe suivant:

Les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie c et/ou de Catégorie D auront le droit de recevoir pro rata un dividende préférentiel représentant 0.2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Après le paiement d'un tel dividende, tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, iront aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie E. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie B, ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 1, 5 et 16 des Statuts de la Société qui apparaîtront comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Le nom de cette Société à responsabilité limitée est NorCab 1, S.à r.l. (la «Société») régi par les présents Statuts (les «Statuts», par la Loi en actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et la loi du 28 Décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée.»

«**Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales de la Société pourront être converties par une résolutions de(s) associé(s) en 5 catégories de parts sociales (A, B, C, D, E).

Le capital social pourra être changé à tout moment par une décision de(s) associé(s) conformément à l'article 11 des Statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites autorisées par la Loi et ses Statuts.»

«**Art. 16. Répartition des bénéfices.** Le solde créditeur des comptes des bénéfices et des pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des associés pourra décider, par un vote majoritaire comme déterminé par la Loi, que l'excédent sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues, comme dividende ou sera reporter ou transféré à une réserve extraordinaire sans préjudice au dernier paragraphe de cet article.

Les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie c et/ou de Catégorie D auront le droit de recevoir pro rata un dividende préférentiel représentant 0.2% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Après le paiement d'un tel dividende, tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est, iront aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie E. Dans le cas où il n'y aurait plus de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir tous le dividendes restant pour la distribution, s'il en est, après le paiement pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas où il n'y aurait plus ni de Parts Sociales de Catégorie B, ni de Parts Sociales de Catégorie C, ni de Parts Sociales de Catégorie D, ni de Parts Sociales de Catégorie E dans la Société, les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir tous les dividendes restant pour la distribution, s'il en est.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants B de la Société avec effet immédiat et une période illimitée:

- Monsieur Alistair Peel, Secrétaire, né le 31 janvier 1969, à Wallsend, résidant au 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex, CM16 7JR, Angleterre;
- CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London, EC4M 7LN, Angleterre, immatriculé en Angleterre et aux Pays de Galles au Registre des Sociétés pour L'Angleterre et Le Pays de Galles sous le numéro 01517104.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de confirmer la nomination de MANACOR (LUXEMBOURG S.A.), ayant son siège social au-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 9.098 comme Gérant A de la Société.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de reconnaître que le conseil de gérance de la Société est composé de:

- Monsieur Alistair Peel, Secrétaire, né le 31 janvier 1969, à Wallsend residing at 73 Woburn Avenue, Theydon Bois, Essex, CM16 7JR, Angleterre, Gérant B;
- CANDOVER PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 20 Old Bailey, London, EC4M 7LN, Angleterre, immatriculé en Angleterre et aux Pays de Galles au Registre des Sociétés pour L'Angleterre et Le Pays de Galles sous le numéro 01517104, Gérant B;
- MANACOR (LUXEMBOURG S.A.), ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 9.098, Gérant A.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, es qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

P. Bettingen.

(011450/202/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**FINANCIAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 71.520.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 décembre 2005 que le mandat des administrateurs sortants, M. Giovanni Ghione, administrateur-délégué, demeurant au 6, avenue des Citronniers, MC-98000 Monaco, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ainsi que celui du commissaire aux comptes, CRC CABINET DE REVISION ET CONSEIL S.A., avec siège social au 6, place des Eaux-Vives, CH-1211 Genève 3, ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014220/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**TAVERNER INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 104.494.

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of December.  
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

The appeared:

BARCLAYS INVESTMENT BONDS (ISLE OF MAN) LIMITED, a company incorporated in the Isle of Man with registered number 08999C whose registered office is at 4th Floor, Queen Victoria House, Victoria Street, Douglas, Isle of Man, represented by M<sup>e</sup> Cecile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal;

and

CRESCENDO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in the British Virgin Islands with registered number 1141126 whose registered office is at Tropic Isle Building, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by M<sup>e</sup> Cecile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed entities, BARCLAYS INVESTMENT BONDS (ISLE OF MAN) LIMITED and CRESCENDO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, are the sole members of TAVERNER INVESTMENTS LLP, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP and its principal place of business at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number OC 310212 and subsequently at the Register of Commerce of Luxembourg section B 104.494, incorporated on the 26th of November 2004 in the United Kingdom and having transferred its principal place of business and place of management and control to Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of the members held before the undersigned notary on the 29th of November 2004 in Luxembourg, published in the Mémorial C of February 23, 2005, number 165.

The articles of association of TAVERNER INVESTMENTS LLP have been further amended for the last time by a deed of the 30 June 2005, published in the Mémorial C of November 24, 2005, number 1264.

Which appearing entities, acting in their capacity as sole members of TAVERNER INVESTMENTS LLP, representing the entire capital of the entity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the appearing parties are convening in the present meeting to deliberate on the present agenda:

*Agenda:*

- 1) Decision to dissolve and put into liquidation TAVERNER INVESTMENTS LLP;
- 2) Appointment of Mr Nicholas Guy Edwards and Mr Nicholas James Dargan as liquidators;
- 3) Determination of the powers of the liquidators as follows:
  - the liquidators shall have the broadest powers to carry out their mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of members in the cases provided for by law;
  - there shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory;
  - they may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
  - the liquidators may, under their own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determines and for the period they fix; and
  - they shall have to sign jointly for all liquidation transactions.

II. That the following resolutions are adopted by the members of the Company:

*First resolution*

The members decide to dissolve and to put TAVERNER INVESTMENTS LLP into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The members appoint the following as liquidators:

- Mr Nicholas Guy Edwards (born on July 7, 1963 in Leicester, United Kingdom), professionally residing in London EC4A 3WA, Athene Place, 66 Shoe Lane;
- Mr Nicholas James Dargan (born on February 28, 1960 in Stockport, Cheshire, United Kingdom), professionally residing in London EC4A 3WA, Athene Place, 66 Shoe Lane.

*Third resolution*

The members decide to give to the liquidators the following powers:

- the prenamed liquidators shall have the broadest powers to carry out their mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of members in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory;
- they may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
- the liquidators may, under their own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determine and for the period they fix; and
- they shall have to sign jointly for all liquidation transactions.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to TAVERNER INVESTMENTS LLP and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand six hundred Euro (1,600.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

BARCLAYS INVESTMENT BONDS (ISLE OF MAN) LIMITED, une société constituée dans l'île de Man, enregistrée sous le numéro 08999C, ayant son siège social à 4th Floor, Queen Victoria House, Victoria Street, Douglas, Ile de Man, représentée par M<sup>e</sup> Cécile Jager, avocat à la Cour, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

CRESCENDO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, une société constituée dans les Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1141126, ayant son siège social à Tropic Isle Building, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par M<sup>e</sup> Cecile Jager, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les sociétés prénommées, BARCLAYS INVESTMENT BONDS (ISLE OF MAN) LIMITED et CRESCENDO INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, sont les seules associées de TAVERNER INVESTMENTS LLP, ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP, Angleterre et son principal établissement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre des Sociétés au Royaume-Uni sous le numéro OC310212 et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.494, constituée le 26 novembre 2004 en Angleterre et Pays de Galles et ayant transféré son principal établissement et siège de direction effective et de contrôle au Luxembourg, par décision de l'assemblée extraordinaire des associés qui s'est tenue à Luxembourg devant le notaire instrumentaire le 29 novembre 2004, publiée au Mémorial C numéro 165 du 23 février 2005.

Les statuts de TAVERNER INVESTMENTS LLP ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1264 du 24 novembre 2005.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de TAVERNER INVESTMENT LLP, représentant l'entièreté du capital social, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de dissoudre et mettre en liquidation TAVERNER INVESTMENTS LLP.
- 2) Nomination de M. Nicholas Guy Edwards et M. Nicholas James Dargan, en tant que liquidateurs de la société.
- 3) Fixation des pouvoirs des liquidateurs comme suit:



- les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de leur mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est prévue par la loi;

- les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire;
- ils peuvent faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler des créances certaines et éventuelles;
- les liquidateurs peuvent, sous leur propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'ils détermineront pour la durée qu'ils fixeront; et
- les liquidateurs ne pourront engager la société en liquidation que sous leur signature conjointe.

II.- Que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident de dissoudre et de mettre en liquidation TAVERNER INVESTMENTS LLP avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer les personnes ci-après désignées aux fonctions de liquidateurs:

- M. Nicholas Guy Edwards (né le 7 juillet 1963 à Leicester, Royaume-Uni), domicilié professionnellement à Londres EC4A 3WA, Athene Place, 66 Shoe Lane;

- M. Nicholas James Dargan (né le 28 février 1960 à Stockport, Cheshire, Royaume-Uni), domicilié professionnellement à Londres EC4A 3WA, Athene Place, 66 Shoe Lane.

*Troisième résolution*

Les associés décident d'attribuer aux liquidateurs les pouvoirs suivants:

- les liquidateurs prénommés auront les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de leur mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est prévue par la loi;

- ils sont dispensés de dresser inventaire;
- ils peuvent faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler des créances certaines et éventuelles;
- les liquidateurs peuvent, sous leur propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'ils détermineront pour la durée qu'ils fixeront; et
- les liquidateurs ne pourront engager la société en liquidation que sous leur signature conjointe.

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A sa demande, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparant ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 151S, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

*P. Bettingen.*

(014238/202/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**PYGMALION MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 30, rue Alphonse Munchen.

R. C. Luxembourg B 103.564.

En date du 6 juin 2005, Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société PYGMALION MANAGEMENT CONSULTING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour PYGMALION MANAGEMENT CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02001. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014311//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41914

**KÄFER GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.534.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 2 février 2006.

René Moris.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014206//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**KÄFER GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.534.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Philippe Penning.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014203//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**KÄFER GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.534.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Jim Penning.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014201//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**BIP, S.à r.l., BUREAU IMMOBILIER ET PROMOTIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.  
R. C. Luxembourg B 36.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00951, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014050/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**BIP, S.à r.l., BUREAU IMMOBILIER ET PROMOTIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.  
R. C. Luxembourg B 36.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00952, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014051/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**A&P LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.757.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

A&P BERMUDA LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11m Bermuda.

The founder is here represented by Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is A&P LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at CAD 25,000 (twenty-five thousand Canadian Dollars), represented by 25 (twenty-five) shares of CAD 1,000 (one thousand Canadian Dollars) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager and a type B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Two managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

#### **Shareholders' decisions**

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on the first day of March and closes on the last day of February.

**Art. 17.** Each year, as of the last day of February, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on February 28, 2006.

#### *Subscription - Payment*

All the 25 (twenty-five) shares representing the capital have been entirely subscribed by A&P BERMUDA LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of CAD 25,000 (twenty-five thousand Canadian Dollars) is as now at the disposal of the Company A&P LUXEMBOURG, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Fiscal assessment*

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 16,937.69 at the current EUROPEAN CENTRAL BANK currency rate fixed at CAD 1.476 against EUR 1.-.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs Brenda Galgano, businesswoman, as manager A having its professional address at 2 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645;
- Mr Mitchell Goldstein, businessman, as manager A having its professional address at 2 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645;
- Mr Gérard Becquer, chartered accountant, as manager B having its professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager and a type B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

A&P BERMUDA LIMITED, une société de droit bermudien, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda.

Fondateur ici représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera A&P LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à CAD 25.000 (vingt-cinq mille dollars canadiens), représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales de CAD 1.000 (mille dollars canadiens) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

### Gérance

**Art. 11.** La société est gérée par au moins un gérant. Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance. Dans ce cas, il sera procédé à la nomination de gérants de type A et de gérants de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Dans le cas où il y a qu'un seul gérant, celui-ci sera investi de tous les pouvoirs attribués au conseil de gérance.

Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Articles à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant), sont de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas où il n'y a qu'un seul gérant, la seule signature de ce gérant engage la société. Dans le cas de plusieurs gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance ou tout autre tâche spécifiée par le conseil.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque manager.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Sous réserve des dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier jour du mois de mars et se termine le dernier jour du mois de février.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet le dernier jour du mois de février, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.



Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 28 février 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les 25 (vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par A&P BERMUDA LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CAD 25.000 (vingt-cinq mille dollars canadiens) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Evaluation pro fisco*

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 16.937,69 au taux de change pratiqué par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, actuellement fixé à CAD 1,476 pour EUR 1,-.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Brenda Galgano, businesswoman, en tant que gérant A, avec adresse professionnelle au 2 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645;
- Monsieur Mitchell Goldstein, businessman, en tant que gérant A, avec adresse professionnelle au 2 Paragon Drive, Montvale, New Jersey 07645;
- Monsieur Gérard Becquer, en tant que gérant B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11, la seule signature d'un gérant engage la société dans le cas où il n'y a qu'un seul gérant. Dans le cas de plusieurs gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, vol. 149S, fol. 20, case 4. – Reçu 169,38 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

J. Elvinger.

(011596/211/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

### **MEETSHOW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2006.

H. Hellinckx.

(014086/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. A&P LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 113.757.

In the year two thousand six, on the ninth January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of A&P LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 7 of July 2005, in process of registration at trade register Luxembourg, in process of publication in the Mémorial C.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25 (twenty-five) shares of CAD 1,000 (one thousand Canadian Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Change of the corporate name of the Company into A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l.

2.- Amendment of article two of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

*First resolution*

It is decided to approve the new denomination of the Company and to change its present denomination into A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the Article two of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l.»

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée A&P LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 7 juillet 2005, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25 (vingt-cinq) parts sociales de CAD 1.000 (mille dollars canadiens), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

41923

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l.
  - 2.- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver la nouvelle dénomination de la Société et de changer la dénomination actuelle en A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société prend la dénomination de A AND P LUXEMBOURG, S.à r.l.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

J. Elvinger.

(011600/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**SYMBIONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014054/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**SYMBIONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014055/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**SYMBIONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014056/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**NEW SubVCST LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 53,258,500.-.**

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 103.451.

In the year two thousand and five, on the ninth of December.  
Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Senningerberg.

There appeared:

NEW VCST LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and having its registered address at L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 103.023,

here represented by Mr Benoît Duvieusart, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 6 December 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of NEW SubVCST LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 103.451, incorporated pursuant to a deed of Notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 27 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 December 2004, number 1266. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the Notary Henri Hellinckx, on 29th September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 January 2005, number 39 (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital, the sole member may validly deliberate on all items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

The sole member took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole member decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 20 of the articles of association of the Company, the sole member decides to appoint as liquidator NEW SubVCST LUXEMBOURG III, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 111.586.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole member in cash or in kind to his willingness.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand eight hundred Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

NEW VCST LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.023,

ici représentée par Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 6 décembre 2005.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussignée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de NEW SubVCST LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.451, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, résident à Mersch, en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 décembre 2004, numéro 1266. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx le 29 septembre 2004, publié au Recueil des Sociétés et Associations le 14 janvier 2005, numéro 39 (ci-après la «Société»).

Le comparant représentant l'entière part du capital social, l'associée unique peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour qui suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 20 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur NEW SubVCST LUXEMBOURG III, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.586, mettant ainsi fin aux mandats des gérants de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'actionnaire unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire, soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2006.

P. Bettingen.

(014280/202/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**TUBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 103.935.

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Claude Bieber, maître ferblantier et couvreur, demeurant à L-3316 Bergem, 30, rue de Schifflange, né à Dudelange, le 27 septembre 1966, agissant:

a) en son nom personnel,

b) en qualité de gérant de la société BIEBER IMMO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3316 Bergem, 30, rue de Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution, et ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Monsieur Claude Bieber est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TUBALUX, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, 11, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.935, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C du 20 janvier 2005, numéro 57.

Monsieur Claude Bieber expose ce qui suit:

Suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, sous le numéro 19414 de son répertoire, il a fait apport de l'intégralité des cent (100) parts sociales qu'il détenait dans la société TUBALUX, S.à r.l., prédite à la société BIEBER IMMO, S.à r.l., préqualifiée.

En conséquence, la prédite société BIEBER IMMO, S.à r.l., préqualifiée, est désormais la seule et unique associée de la société TUBALUX, S.à r.l., laquelle, telle que représentée ci-dessus, déclare prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de refléter le transfert des parts sociales tel que relaté ci-dessus, la société BIEBER IMMO, S.à r.l. décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont entièrement libérées et appartiennent toutes à BIEBER IMMO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3316 Bergem, 30, rue de Schifflange.»

*Deuxième résolution*

L'associé décide de compléter l'objet social de la société en ajoutant le texte suivant à la première phrase de l'article 3 des statuts:

«ainsi que la fabrication de gaines de ventilation.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents (EUR 800,-) euros.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bieber, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 61, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2006.

P. Bettingen.

(014270/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.344.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

*Pour 1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(014081/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**SPARK ENGINEERING & CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, um Haff.  
R. C. Luxembourg B 61.025.

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPARK ENGINEERING & CONTROL S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.025, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 16 du 8 janvier 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Letot, employée privée, demeurant à Rixensart (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 5 des statuts.

2.- Transfert du siège social de L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames, à L-7650 Heffingen, 3, um Haff.

3.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que suite à la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euro et une augmentation de ce même capital en date du 18 décembre 2002, le capital de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, et décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames à L-7650 Heffingen, 3, um Haff.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est établi à Heffingen. Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Letot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2006, vol. 535, fol. 41, case 96. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2006.

J. Seckler.

(014457/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**FISHER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.421.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux membres du conseil de gérance de la société FISHER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. que Monsieur Mark Douglas Roellig, demeurant au 10936 Pine Drive, CO 80138 Parker, Colorado, USA, a démissionné de son mandat de gérant A de la société en date du 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour FISHER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014016/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**CARMEL CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 811.900,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.591.

—  
Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 30 janvier 2006 que TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-A, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-B, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-C, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-D, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-E, TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-F, limited partnership ayant leur siège social à Two More London Riverside, Londres, SE1 2AP, constituant TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, représenté par leur general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernsey, sous le numéro 39257, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ a transféré 409 parts sociales qu'elle détenait dans la société CARMEL CAPITAL II, S.à r.l., à TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H, une limited partnership constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, enregistrée sous le numéro 405, représentée par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée à Guernsey, sous le numéro 39257, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ.

L'actionnariat de la société se compose désormais comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II .....	7.710
TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS II, L.P.-H .....	409
Total .....	8.119

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014179/1035/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.



**IPSEN RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 113.939.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SOCIETE DE CONSEILS, DE RECHERCHES ET D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES (S.C.R.A.S.), avec siège social à F-75016 Paris, 42, rue du Docteur Blanche, représentée par Madame Céline Le Bars, Risk Manager, avec adresse professionnelle à F-75016 Paris, 42, rue du Docteur Blanche, en vertu de d'une procuration sous seing privé du 19 janvier 2006,

2) IPSEN S.A., avec siège social à F-75016 Paris, 42, rue du Docteur Blanche, représentée par Madame Céline Le Bars, prénommée, en vertu de d'une procuration sous seing privé du 19 janvier 2006.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendraient propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée IPSEN RE.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Des succursales ou des bureaux pourront être créés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décisions du conseil d'administration.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Ces mesures transitoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger, toutes les opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exception des opérations d'assurance directe; la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés à l'objet social semblable ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,- EUR) représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions seront nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation exacte de chacun deux, l'indication de leur nombre d'actions et, le cas échéant, les transferts à leur date respective.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives.

La cession ou le transfert d'actions tant à titre onéreux qu'à titre gratuit ou par suite de décès ne sont pas libres. Ils sont soumis aux restrictions suivantes:

1. Les actions sont librement cessibles ou transférables entre actionnaires.

2. La cession ou le transfert d'actions par un actionnaire personne morale est libre s'il intervient au profit d'un affilié de l'actionnaire ou de sa maison-mère.

3. Dans tous les autres cas de cession ou de transfert d'actions, il existera un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

La cession ou le transfert projetés doivent être notifiés à la société par lettre recommandée, indiquant les numéros des actions, les nom, prénoms, profession, domicile et nationalité du ou des actionnaires proposés; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert.

Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée, avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont déjà titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut d'exercice de leurs droits par les actionnaires dans les conditions et délais ci-dessus, ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration devra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme au cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, ou encore en cas de cession ou de transmission à titre gratuit, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, goodwill compris. En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre, qui devra être pris parmi des personnes ayant la qualification de banquier ou de financier spécialisé en matière d'investissement et disposant d'expérience dans le domaine des assurances, sur le nom duquel toutes les parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, sera désigné par le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La sentence de cet arbitre sera définitive et sans recours.

4. Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conformes aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée ci-dessus et qui les autorise à acquérir les actions concernées.

5. Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transfert, même aux adjudications en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Leur mandat ne pourra pas excéder six ans et pourra être reconduit. Ils pourront être révoqués à tout moment.

Tout administrateur sera nommé ou révoqué par l'assemblée générale comme prescrit par la loi.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité, un administrateur afin de pourvoir à cette fonction jusqu'à la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent. Le président présidera toute réunion du Conseil d'Administration et toute assemblée des actionnaires, mais en son absence l'assemblée ou le Conseil d'Administration désignera un autre administrateur comme président provisoire par vote de la majorité présente à la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les administrateurs au moins 8 jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, dans lesquels cas la nature de telles circonstances sera établie dans la convocation.

Il pourra être dérogé à cette convocation par consentement écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur.

Il ne sera pas requis de convocation séparée pour des réunions tenues aux lieux et places préalablement décidés par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par procuration écrite donnée par câble, télégramme, télex ou télécopie à un autre administrateur.

Les décisions seront prises si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions seront prises par une majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut approuver des décisions par vote circulaire exprimé par écrit, par télex, télégramme ou télécopie, sur un ou plusieurs supports, étant entendu qu'elles doivent être approuvées unanimement par tous les administrateurs.

Les minutes de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signées par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de telles minutes, qui seraient à produire en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration, mais exclusivement dans les limites de ses pouvoirs spéciaux.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un Réviseur d'Entreprises. Il est nommé pour un terme n'excédant pas six années et sera rééligible.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire désigné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Toute action confère un vote.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir pour pouvoir prendre part à une assemblée générale.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration faite dans les formes requises par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour prendre ou ratifier tout acte intéressant la société.

**Art. 15.** Hormis les cas de modification aux articles des statuts, les décisions seront prises, quel que soit le nombre des actions représentées, à la majorité simple.

**Art. 16.** Du bénéfice net annuel de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve sera de dix pour cent (10%) du capital de la société.

L'assemblée générale peut décider d'affecter tout ou partie du reste à une réserve ou une réserve provisionnelle ou le report à l'exercice comptable suivant, ou de le distribuer aux actionnaires.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont déclaré souscrire au capital social comme suit:

1) SOCIETE DE CONSEILS, DE RECHERCHES ET D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES (S.C.R.A.S.), pré-nommée, six cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	612.499
2) IPSEN S.A., prénommée, une action .....	1
Total: six cent douze mille cinq cents actions .....	612.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent vingt-cinq mille euros (1.225.000,- EUR) trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 14.700,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les parties ci-dessus désignées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était valablement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des réviseurs à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Raymond de Thézan, Secrétaire Général, avec adresse professionnelle à F-75016 Paris, 42, rue du Docteur Blanche,
  - b) Madame Céline Le Bars, Risk Manager, avec adresse professionnelle à F-75016 Paris, 42, rue du Docteur Blanche,
  - c) Monsieur Lambert Schroeder, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
3. Est nommé réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
5. Le mandat des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2006.
6. Le mandat du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2006.
7. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à l'un des administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Bars, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 18, case 8. – Reçu 12.250 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

P. Frieders.

(014126/212/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00954, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014052/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**RISCH CHARLES & PAUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 35.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014053/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**PANEUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 74.393.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant professionnellement à Pétange, agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme PANEUROPEAN HOLDINGS S.A., (R.C. B N° 74.393), avec siège à Pétange, constituée suivant acte notarié du 10 février 2000, publié au Mémorial C N° 391 du 31 mai 2000, nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 12 octobre 2005, en voie de publication,

lequel nous a déposé le rapport du liquidateur avec bilan à l'appui.

Ensuite Nous, Notaire, avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 912, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 février 2006.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(014231/207/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

41933

**IMMOBILIERE CREATIONS 2000 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.  
R. C. Luxembourg B 58.211.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signatures.

(014022/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**FISHER LUXEMBOURG DANISH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 104.341.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux membres du conseil de gérance de la société FISHER LUXEMBOURG DANISH HOLDINGS, S.à r.l. que Monsieur Mark Douglas Roellig, demeurant au 10936 Pine Drive, CO 80138 Parker, Colorado, USA, a démissionné de son mandat de gérant A de la société en date du 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

*Pour FISHER LUXEMBOURG DANISH HOLDINGS, S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01698. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014020/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 54.361.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014304/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 54.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014307/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 54.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014310/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**QUELBUILD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.215.

*Extrait suite au changement d'un gérant*

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 1<sup>er</sup> février 2006 que l'associé unique décide d'accepter la démission avec effet au 1<sup>er</sup> février 2006 de M. Jean-Christophe Caron Telders, demeurant à Londres (Royaume-Uni), en tant que gérant.

Luxembourg, le 3 février 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014072//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**HYPO PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 71.104.

*Auszug eines Umlaufbeschlusses des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 30. Dezember 2006*

1. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt, Herrn Ralph Brödel mit Wirkung zum 31. Dezember 2005 als Geschäftsführer («délégué à la gestion journalière») der Gesellschaft abzurufen.

2. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt weiterhin, Herrn Klaus Söllner, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 18. Oktober 1960 in Eckental, Deutschland, wohnhaft in Am Hötzigberg 27, 54296 Trier, Deutschland, vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF als Geschäftsführer («délégué à la gestion journalière») der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Januar 2006 zu bestellen.

Luxemburg, den 8 Februar 2006.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 30. November 2005*

1. Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt, die Herren Eckehard Dettinger-Klemm, Dr. Paul Eisele und Dr. Markus Fell mit Wirkung zum 30. November 2005 und Herrn Ralph Brödel mit Wirkung zum 31. Dezember 2005 als Verwaltungsratsmitglieder abzurufen.

2. Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt weiterhin, Herrn James William Campbell, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 10. August 1968 in Tynemouth, England, wohnhaft in 18 Auburn Avenue, Donnybrook, Dublin 4, Irland, Frau Heather Eileen Nesbitt, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 23. Juni 1963 in Dublin, Irland, wohnhaft in 57 Lynwood, Dundrum, Dublin 16, Irland, Frau Orla Jane Maureen Catherine Nicholson, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 4. November 1967 in Dublin, Irland, wohnhaft in 2 Schoolhouse Terrace, Stawberry Beds, Dublin 20, Irland und Herrn Klaus Söllner, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 18. Oktober 1960 in Eckental, Deutschland, wohnhaft in am Hötzigberg 27, 54296 Trier, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Dezember 2005 bis zur Generalversammlung der Aktionäre die über das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005 beschließt, zu bestellen. Diese Beschlüsse gelten vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF.

3. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach vom 1. Januar 2006 an wie folgt zusammen:

- 1) Martin Schulte,
- 2) Stephan Walter Bub,
- 3) James William Campbell,
- 4) Heather Eileen Nesbitt,
- 5) Orla Jane Maureen Catherine Nicholson,
- 6) Klaus Söllner.

Luxemburg, den 12. Januar 2006.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014292/250/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41935

**CHRONOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 71.770.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CHRONOS INTERNATIONAL S.A. tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 30 septembre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

*Commissaire aux comptes:*

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014071/4642/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**PARTICIPACIONES INVERSIONES PORTUARIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 104.789.

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.621;
- 2.- La société de droit espagnol PROGOSA AFRICA TRADING S.L., ayant son siège social à E-28006 Madrid, Calle Velazquez 126, 7° Plta (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro: Tome 21.978, Livre 0, Folio 73, Section 8, Feuille M-391686;
- 3.- La société de droit marocain SHIPOMAR, S.à r.l., ayant son siège social à Tanger, 77, rue de Fez (Maroc), en cours d'immatriculation.

Les trois comparantes sont ici représentées par Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée PARTICIPACIONES INVERSIONES PORTUARIAS, S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.789, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 234 du 16 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 1289 du 29 novembre 2005;
- en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 728 du 22 juillet 2005;
- en date du 23 décembre 2005, en voie de publication au Mémorial C, et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparantes constatent qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 11 janvier 2006, la société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., prédésignée, a cédé quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société PARTICIPACIONES INVERSIONES PORTUARIAS, S.à r.l. à la société de droit marocain SHIPOMAR, S.à r.l., prédésignée.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

- 1.- La société anonyme PROGOSA SHIPPING INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.621, quatre cent dix parts sociales. . .

2.- La société de droit espagnol PROGOSA AFRICA TRADING S.L., ayant son siège social à E-28006 Madrid, Calle Velazquez 126, 7° Plta (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro: Tome 21.978, Livre 0, Folio 73, Section 8, Feuille M-391686, cent parts sociales. . . . .	100
3.- La société de droit marocain SHIPOMAR, S.à r.l., ayant son siège social à Tanger, 77, rue de Fez (Maroc), quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	490
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 janvier 2006, vol. 535, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2006.

J. Seckler.

(014136/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**SES GLOBAL EUROPE SUBSIDIARY 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 113.340.

RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne).

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter que l'acte constitutif de la société anonyme SES GLOBAL EUROPE SUBSIDIARY 1 S.A. ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2005 mentionne erronément dans sa version française que l'assemblée générale annuelle se tient en avril, alors que d'après la version anglaise qui fait foi l'assemblée générale annuelle se tient en mars.

La version française des statuts est donc modifiée et donc le troisième alinéa de l'article 14 des statuts se lit comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mars à 11.00 heures».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. Lerner-Wolff, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

F. Baden.

(014405/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**SES GLOBAL EUROPE SUBSIDIARY 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 113.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(014406/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.



**ARKANSAS OVERSEAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. ARKANSAS OVERSEAS HOLDING).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.913.

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARKANSAS OVERSEAS HOLDING, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.913, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial C numéro 283 du 17 août 1990,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date 31 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 164 du 4 avril 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3.- Changement de la dénomination de la société en ARKANSAS OVERSEAS S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4.- Suppression de la valeur nominale des actions.

5.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

6.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 117.800,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

7.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

8.- Remplacement des 380 actions existantes sans expression de valeur nominale par 380 actions d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune.

9.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts.

10.- Insertion d'un nouvel article entre les articles 2 et 3, ayant la teneur suivante:

«La durée de la société est indéterminée.»

11.- Renumerotation des articles.

12.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide changer l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ARKANSAS OVERSEAS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ARKANSAS OVERSEAS S.A.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent quatre-vingts (380) actions représentant le capital social de quatre millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.750.000,- LUF).

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à quatre millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (4.750.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, en cent dix-sept mille sept cent quarante-neuf virgule quarante-deux euros (117.749,42 EUR).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante virgule cinquante-huit euros (50,58 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent dix-sept mille sept cent quarante-neuf virgule quarante-deux euros (117.749,42 EUR) à cent dix-sept mille huit cents euros (117.800,- EUR).

*Septième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante virgule cinquante-huit euros (50,58 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les trois cent quatre-vingts (380) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

*Neuvième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent dix-sept mille huit cents euros (117.800,- EUR), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.»

*Dixième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article entre les articles 2 et 3, ayant la teneur suivante:

«La durée de la société est indéterminée.»

*Onzième résolution*

L'assemblée décide la renumérotation des articles 3 à 17 des statuts qui deviendront les articles 4 à 18 des statuts.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de changer la «disposition générale» de l'acte constitutif en article 19, ayant la teneur suivante:

«**Art. 19.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

41939

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 15 des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Wagner, H.-M. Kuske, J. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> février 2006, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2006.

J. Seckler.

(014294/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**CARGO CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.758.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CARGO CONSULTING S.A. tenue extraordinairement en date du 6 janvier 2006 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

*Commissaire aux comptes:*

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07268. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014075/4642/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**EURO-PORTAIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, Domaine de la Schlassgoart.

R. C. Luxembourg B 87.435.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
réunie extraordinairement le 28 novembre 2005 à Esch-sur-Alzette*

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme EURO-PORTAIL S.A. procède aux modifications suivantes:

1. La société M.C. CONSULTING, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 81, est révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet au 24 octobre 2005.

2. Madame Cathy Bastien, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, rue de la Vanoise, 5, est nommée au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 24 octobre 2005.

Son mandat prendra fin le 24 octobre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour EURO-PORTAIL S.A.*

VO CONSULTING LUX S.A.

*Mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06208. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014106//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**D.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, Boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 113.937.

L'an deux mille six, le seize janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Marzena Manuela Jagintowicz, indépendante, demeurant en Pologne, 27600 Sandomierz, 8 m. 88 Por. Ta-deusza Krola.

2. Monsieur Aderito Ribeiro Deao, indépendant, demeurant à L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de D.E.A., S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Marzena Manuela Jagintowicz, prénommée. . . . .	60 parts
2.- Monsieur Aderito Ribeiro Deao, prénommé. . . . .	40 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

41941

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Aderito Ribeiro Deao, prénommé.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Marzena Manuela Jagintowicz, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jagintowicz, A. Ribeiro Deao, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2006, vol. 914, fol. 37, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2006.

A. Biel.

(014124/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**RATECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 70.339.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme RATECH S.A. tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 30 septembre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

*Commissaire aux comptes:*

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014080/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 31.070.

Par résolution prise lors de la réunion des gérants du 27 mai 2005, DELOITTE S.A., dont le siège social est établi à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été désignée comme réviseur externe pour une période prenant fin à la prochaine assemblée annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014346/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**KRYSTAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPEAN CAR TRADING S.A.).**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 80.946.

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN CAR TRADING S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 850 du 5 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra Vinti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en KRYSTAL S.A.
- 3.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'à la suite de cessions d'actions sous seing privé du 5 janvier 2006 la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, neuf cent cinquante actions . . . . .	950
2.- Madame Brigitte Folny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, cinquante actions . . . . .	50
Total: mille actions . . . . .	1.000

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en KRYSTAL S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KRYSTAL S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs de la société, à savoir Monsieur Franck Gunst, Madame Carole Gunst, née Lemaitre et Monsieur Guy Bocard.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, employé privé, né à Lyon (France), le 17 mai 1981, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;

- Madame Brigitte Folny, employée privée, née à Metz (France), le 26 octobre 1968, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;

- Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer;  
comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, préqualifié.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Jean-Nicolas Detourbet, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Charpy, S. Vinti, J.-N. Detourbet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2006, vol. 535, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(014408/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**METAL TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 109.451.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 novembre 2005:

- Que le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Ezio Carlo Mazzoni, né le 5 mars 1944 à Rossa GR, demeurant au 51, Via S. Abbondio à CH-6925 Gentilino, Suisse, gérant technique de la société pour l'achat et la vente des métaux, des métaux précieux, des gemmes et des pierres précieuses.

- Que toute obligation de la société dans le domaine susmentionné requiert sa signature conjointe avec la signature d'un membre du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014156//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**RESMA (RESTAURANT MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 24.387.

*Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Bourglinster, le 18 janvier 2006 à 15.00 heures*

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration*

1) L'assemblée révoque le commissaire actuel, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. avec effet immédiat.

2) L'assemblée nomme la société GEFCO S.A., avec siège social à Alzingen L-5836, 6, rue Nicolas Wester, nouveau commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Fait à Bourglinster, le 18 janvier 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014221/725/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**FIRST BALTIC PROPERTY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 109.076.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 novembre 2005*

Suite à la démission de Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino, et Jean-Marc Debaty de leur fonction d'Administrateur, l'Assemblée décide de nommer les nouveaux Administrateurs suivants:

- Per Odgren, né à Motala en Suède le 3 décembre 1941, ayant pour adresse:  
St Eriksgatan 64, VII, SE 113 20 Stockholm, Suède;
- Claes Levin, né à Malmö en Suède le 30 septembre 1941, ayant pour adresse:  
Valhallavägen 134, SE 114 41 Stockholm, Suède;
- Lars-Olof Olvhag, né à Karlshamn en Suède le 5 avril 1949, ayant pour adresse:  
Garvar Lundins Gränd 4, 5tr, SE 112 20 Stockholm, Suède;
- Robert Idelsons, né à Riga. Latvia le 12 décembre 1974, ayant pour adresse:  
P. Brieza 11-504, LV-1010 Riga, Latvia;
- Janis Visbulis, née le 1<sup>er</sup> Janvier 1971 à Jelgava, Latvia, ayant pour adresse:  
Rožu iela 11, LV-3001 Jelgava, Latvia;
- Serjejs Medvedevs, né le 16 novembre 1971 à Riga, Latvia ayant pour adresse:  
Ausekla iela 11-151, LV-1010 Riga, Latvia.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. («Interconsult») à la fonction de Commissaires aux Comptes:

- ERNST & YOUNG BALTIC SIA, Kronvalda Bulvaris 3-5, LV-1010 Riga, Latvia et
- Lindebergs Grant Thornton, Box 5756, SE-114 87 Stockholm, Suède

Le mandat des Administrateurs et des Commissaires aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, réf. LSO-BM02085. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(014423/536/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**INDUSTRIAL BUSINESS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.549.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 février 2006  
à 13.00 heures au siège social de la société*

Suite à la démission de Monsieur Kristian Groke, de Madame Elena Ilieva Ivanova et de Monsieur Ivan Tzvetanov Pavlov comme administrateurs, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Houssam Nazih Farhat, né le 11 août 1969 à Haret Hureik (Liban), demeurant Dunes Building, Verdun, Beyrouth, Liban;
- Monsieur Wissam Nazih Farhat, né le 2 août 1978 à Yohmor (Liban), demeurant Dunes Building, Verdun, Beyrouth, Liban;
- Madame Laila Hussein Nassar, née le 26 janvier 1943 à Haifa (Israël), demeurant Dunes Building, Verdun, Beyrouth, Liban.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle:

- Monsieur Houssam Nazih Farhat, né le 11 août 1969 à Haret Hureik (Liban), demeurant Dunes Building, Verdun, Beyrouth, Liban.

Les autres administrateurs ne peuvent engager la société qu'avec la cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 3 février 2006.

INDUSTRIAL BUSINESS MANAGEMENT HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01344. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014394//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.



**BLACK RIVER BARACHOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 114.220.

## STATUTS

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- ECOPROMPT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici valablement représentée par la signature conjointe de deux administrateurs, à savoir Messieurs Christophe Blondeau, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2.- SLOANE RANGERS S.A., une société anonyme de droit suisse, établie et ayant son siège social au 115, route de Villars, CH-1752 Villars-sur-Glâne,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 février 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lesquelles comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: BLACK RIVER BARACHOIS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat aux administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société ECOPROMPT S.A., prédésignée, soixante-six actions .....	66
2.- La société SLOANE RANGERS S.A., prédésignée, trente-quatre actions .....	34
<b>Total: cent actions .....</b>	<b>100</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67.905.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2011.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2006, vol. 901, fol. 46, case 6. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

J.-J. Wagner.

(017947/239/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

**RENIMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.485.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014014/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**INTERSIL LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.656.850,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 81.569.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERSIL LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

(013999/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**GREENWICH CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014018/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**DEUTSCHE POSTBANK ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Schuttrange.  
H. R. Luxemburg B 50.134.

Koordinierte Statuten nach einer Generalversammlung vom 24. August 2005, nr. 510 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, absetzen im Handelsregister am 9. Februar 2006.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(014025/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.611.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 janvier 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005/2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Paolo Bruni, entrepreneur, demeurant à Portomaggiore (Italie), 15 via O. Gulinelli, président et administrateur-délégué;

Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014261/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**REVULON MULTIMEDIA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8542 Lannen, 11, Lannenerbiërg.

DISSOLUTION

*Extrait de l'assemblée générale annuelle du 15 octobre 2005*

Il résulte de ladite assemblée que les membres de l'association ont décidé à l'unanimité de dissoudre celle-ci avec effet au 15 janvier 2006. La liquidation a été faite par les soins du président de l'association Monsieur André Schockweiler, gérant de société, demeurant à L-8542 Lannen, Lannenerbiërg 11, qui déclare que l'association a réalisé son objet et qu'elle ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers ou d'autres sortes d'actifs, que les créanciers de l'association renoncent à leurs droits et que tous les passifs ont été payés. A cet effet l'association est dissoute et liquidée.

Pour extrait conforme  
REVULON MULTIMEDIA, A.s.b.l.  
A. Schockweiler  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN01993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014090//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**I.G.S. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 67.535.

Le bilan au 31 décembre 2004 enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN01012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature  
Un mandataire

(014042/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**PRIMAFINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014323/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**PRIMAFINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014326/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**PRIMAFINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 84.660.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014331/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

41950

**HINRICKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 67.840.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme HINRICKS S.A. tenue extraordinairement en date du 16 décembre 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- L'assemblée a approuvé la décision prise par le conseil d'administration en date du 30 septembre 2005 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

*Commissaire aux comptes:*

CARDINAL TRUSTEES LIMITED, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04954. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014083/4642/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**TM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.930.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 janvier 2006 que la personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société:

- Madame Emanuela Brero, directrice d'administration de sociétés, née le 25 mai 1970, à Bra (Cuneo), Italie, ayant son adresse au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00196. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014175/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**NYLIM MEZZANINE LuxCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 97.588.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 4 janvier 2006*

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 4 janvier 2006 les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Herman Boersen, avec effet au 4 janvier 2006, de son mandat de Gérant de la Société;
2. Nomination de Monsieur Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme Gérant de la Société, avec effet au 4 janvier 2006.

Les gérants de la Société sont désormais:

1. - Robert Kimmels;
2. - Thomas Haubestricker;
3. - Michel van Krimpen.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2006.

M. van Krimpen

*Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05696. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014262/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

41951

**DUHER, Société à responsabilité limitée de droit étranger.**

Siège social: B-1000 Bruxelles, 58A, bd de Waterloo.  
Siège de la succursale: L-1219 Luxembourg, 4, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 101.208.

EXTRAIT

*Remplacement du gérant*

Il résulte d'une décision prise par les associés, en assemblée générale, tenue en date du 3 février 2006, que Mme Simone Herberth, née à Amnéville (France), le 23 décembre 1946, demeurant au 32, rue de Bar, F-57290 Fameck a été remplacée dans ses fonctions de gérante unique de la succursale DUHER par Mme Nathalie Cuk, gérante de société, née à Metz (France), le 2 février 1973, demeurant à L-5898 Syren, 20, rue Aloyse Ludovissy.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014241//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**RESOLUTION HOLDINGS LUXEMBOURG BILBAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 112.287.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 janvier 2006*

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 janvier 2006 les décisions suivantes:

1. - Démission de Monsieur Herman Boersen, avec effet au 10 janvier 2006, de son mandat de Gérant de la Société;
2. - Nomination de Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme Gérant de la Société, avec effet au 10 janvier 2006.

Les gérants de la Société sont désormais:

1. - Jacques Barbier,
2. - Alan Botfield,
3. - Robert Kimmels.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2006.

M. van Krimpen

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014264/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**GENIUS I.E., GENIUS IBI EMERGENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7465 Nommern, 49, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 70.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00950, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014049/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.806.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour AEB INTERNATIONAL PORTFOLIOS MANAGEMENT COMPANY S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

(014069/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**THE ENTERPRISE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 52.199.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014064/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**THE ENTERPRISE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 52.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014066/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**PROCOMA (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 59.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014065/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**SAFESIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 90.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Signature.

(014290/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---

**ADRENALINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.604.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014448/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

---